

Résolution du 18 mars 2025 de la commission des finances: «Approbation du budget de fonctionnement 2025 de la Fondetec».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 21 mai 2025,
dans le rapport D-32.18 A)

RÉSOLUTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 11 des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

approuve le budget de fonctionnement 2025 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).